

Image not found or type unknown



# Salaire minimal 2024

Par **fabricerhones69**, le **08/02/2024** à **16:43**

Bonjour,

je suis cadre dans la métallurgie.

Mon employeur m'a fait un rappel de salaire sur 2023 suite à l'accord national du 11 avril 2023 sur le barème des appointements minimaux garantis.

Par contre sur ma paye de janvier 2024 il a remis mon salaire brut avant accord.

En a t'il le droit?

Cordialement. Fabrice